

Conférence sur le Financement du Développement L'Addis Tax Initiative : Déclaration

L'accord d'Addis-Abeba proposé souligne l'importance des recettes nationales pour le financement du développement et appelle à davantage de coopération dans ce domaine, de même qu'il insiste sur l'importance de la lutte contre la fraude et l'évasion fiscales :

« La mobilisation et l'utilisation efficace des ressources nationales est au cœur de notre recherche commune d'un développement durable et de la réalisation des ODD ».

« Globalement, nous nous engageons à soutenir les pays qui ont besoin d'assistance, en particulier les PMA, grâce notamment à une augmentation substantielle de l'APD et de l'assistance technique visant à renforcer leurs capacités en matière de gestion des ressources publiques ».

« Nous [...] sommes convenus de coopérer pour lutter contre la fraude et l'évasion fiscales ».

L'intensification de la mobilisation des ressources nationales (MRN) constitue un élément central pour assurer un financement solide du programme de développement pour l'après-2015. Les ressources publiques nationales représentent une source de revenus plus stable et plus durable, elles renforcent également la relation légitime entre les citoyens et l'État et favorisent la bonne gouvernance. L'accent mis sur la mobilisation des recettes publiques nationales a joué un rôle majeur dans le programme de financement du développement depuis Monterrey et se trouve en totale adéquation avec le communiqué du Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement (Global Partnership for Effective Development Cooperation, GPEDC) à Mexico. Dans le contexte de la réunion de haut niveau de 2014, selon laquelle « aucun pays ne devrait être tributaire de ressources d'autrui pour son propre développement », le GPEDC a appelé les partenaires à intensifier et soutenir la coopération existante en matière de développement pour favoriser la collecte des impôts, mettre un terme aux flux financiers illicites et renforcer les politiques en faveur du développement inclusif. Le renforcement des capacités visant à améliorer les recettes publiques devrait être l'une des cibles des objectifs de développement durable (ODD) pour l'après-2015¹.

Du fait que les pays font des plans réalistes, au niveau national, pour fixer et atteindre des cibles dans le cadre de leurs ODD, beaucoup de pays en développement recherchent une assistance technique pour les aider à améliorer leur collecte des impôts grâce à l'élargissement et à la protection de la base d'imposition

¹ La première cible de l'ODD 17 proposé par le Groupe de travail ouvert des Nations unies appelle à « Optimiser la mobilisation des ressources nationales, grâce notamment à l'aide internationale aux pays en développement, afin d'améliorer les capacités nationales de collecte des impôts et autres recettes »

nationale, au meilleur respect des fiscalités locales et à l'amélioration des outils et des procédures visant à endiguer la fraude et l'évasion fiscales, tant nationales que transfrontalières. Des progrès significatifs ont été réalisés au niveau de l'agenda fiscal international grâce aux différents mécanismes du G20, de l'OCDE et du Forum mondial². Les pays en développement entendent maintenant bénéficier au maximum du résultat de ces mécanismes. Cela implique pour ces pays de nouveaux efforts considérables afin d'améliorer leur législation et leurs capacités de gestion des données, ainsi que des opérations pour lesquelles ils demandent un soutien technique.

Cette Initiative est un partenariat destiné au renforcement des capacités dans le domaine de l'imposition / de la mobilisation des recettes nationales, au sein duquel tous les pays prennent leurs responsabilités, coopèrent et s'appuient les uns les autres.

Collectivement, les pays qui souscrivent à l'Addis Tax Initiative déclarent s'engager à mettre en œuvre l'Accord d'Addis-Abeba dans le cadre de l'axe d'intervention principal visant à augmenter les recettes publiques nationales, à améliorer l'équité, la transparence, l'efficacité et le bon fonctionnement de leurs systèmes fiscaux, de même qu'ils s'engagent à intensifier leurs efforts comme précisé ci-après.

1er Engagement : Renforcer la Coopération Technique en Matière de Mobilisation des Recettes Nationales / Fiscales

En tant que participants pourvoyeurs de coopération au développement, nous nous engageons collectivement à doubler notre soutien en matière de coopération technique dans le domaine de la mobilisation des recettes nationales / fiscales d'ici à 2020.

La plupart des pourvoyeurs doubleront leur soutien, tandis que d'autres, dont certains ont déjà de vastes programmes, l'augmenteront considérablement.

Les pays participant à l'Initiative partageront chacun leurs informations sur leur soutien actuel et renforcé avec le Comité d'aide au développement de l'OCDE ainsi qu'avec le Pacte fiscal international (ITC), afin que l'augmentation de l'aide promise puisse faire l'objet d'un suivi. L'aide effectivement fournie dépend bien entendu aussi du nombre de demandes reçues et du degré d'engagement des pays partenaires à faire des réformes.

Cet engagement est pris en prévision du fait que les besoins d'assistance technique et de renforcement des capacités en matière d'administration et de politique fiscales dans les années à venir dépassent les fonds actuellement disponibles. L'accès à l'expertise technique pour aborder les questions transfrontalières est apparu comme un besoin particulier. Le soutien mettra donc l'accent sur un vaste programme de renforcement des capacités ainsi que sur l'agenda fiscal international.

² Forum mondial sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales.

Le récent rapport des banques de développement multilatérales et du FMI à destination du Comité de développement sur les besoins de financement du programme de développement pour l'après-2015 montre clairement qu'un vaste programme de renforcement des capacités est nécessaire. Le rapport souligne les différents défis auxquels les pays en développement sont confrontés pour accroître les recettes publiques³. Ces défis consistent notamment dans : des problèmes de conformité dans le traitement des contribuables les plus difficiles à imposer (pas seulement les petites entreprises mais aussi, par exemple, les professions libérales) ; des recettes douanières réduites du fait de la libéralisation du commerce, et notamment de l'intégration régionale ; la faiblesse de l'administration fiscale, la moralité souvent douteuse du contribuable et la mauvaise gouvernance (les indicateurs de corruption sont fortement associés à des recettes faibles) ; et le recours insuffisant aux établissements financiers, qui pourraient constituer une source de renseignements précieux pour les services fiscaux. Chez ces derniers, une assistance accrue sera nécessaire pour, entre autres activités, améliorer les compétences en matière de comptabilité et d'audits fiscaux et construire les systèmes de données nécessaires à la réduction de l'« écart de conformité ».

En plus du vaste programme de renforcement des capacités, les pays donateurs participants sont prêts à élargir leur coopération aux domaines suivants :

Permettre aux pays partenaires de profiter des progrès réalisés au niveau de l'agenda fiscal international, tels que le Projet OCDE/G20 de lutte contre l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices (BEPS) et l'échange de renseignements fiscaux, y compris l'échange automatique d'informations (EAI) ;

Intégrer les pays partenaires au débat international sur la fiscalité ;

Amélioration de la fiscalité et de la gestion des recettes provenant des ressources naturelles, y compris les concessions et les négociations de contrat, et toute une gamme de questions relatives à l'agenda fiscal international.

La participation active des pays en développement au projet BEPS et le nombre croissant de ceux qui rejoignent le Forum mondial sont très bien accueillis. Une feuille de route a été préparée pour ceux qui souhaitent aller plus loin encore et mettre en œuvre l'EAI. Les organisations internationales préparent actuellement des boîtes à outils pour lutter contre les prix de transfert inappropriés, pour aider à mettre en œuvre d'autres questions clés du projet BEPS et pour examiner d'autres domaines hautement prioritaires, tels que la politique d'incitations, l'accès à des prix de transfert comparables et la capacité à négocier une convention fiscale. Une aide supplémentaire sur ces questions est nécessaire afin de préserver l'élan et les progrès déjà réalisés par les pays en développement et de veiller à ce que cet agenda politique de haut niveau soit pleinement soutenu au terme de la réalisation du projet BEPS dans le courant de cette année et une fois menés à bien les accords internationaux sur l'échange de renseignements.

Les pays éligibles au renforcement de la coopération sont les pays partenaires qui sont prêts pour les réformes, mettent l'accent sur la bonne gouvernance financière et sont impatients d'intensifier leurs efforts afin d'obtenir les résultats visés en matière de développement pour l'après-2015. Les pays sont encouragés à entre-

³ From Billions to Trillions: Transforming Development Finance
(Des milliards aux billions : transformer le financement du développement) (avril 2015), p.8.

prendre une évaluation diagnostique de leurs systèmes fiscaux pour les aider, ainsi que leurs partenaires de développement, à identifier les domaines clés dans lesquels le renforcement des capacités et les mesures de réforme seront les plus efficaces. Le développement de l'outil diagnostic d'évaluation de l'administration fiscale (TADAT) est utile à cet égard.

La *coopération Sud-Sud* sera encouragée dans tous les domaines. En associant les coopérateurs Sud-Sud, nous espérons élargir considérablement le réservoir d'expertise technique à disposition et offrir des solutions adaptées au niveau local aux pays désireux de s'engager dans des réformes fiscales et d'intensifier la mobilisation de leurs recettes. Les organisations internationales et les organismes fiscaux régionaux tels que le Centre inter-américain des administrations fiscales (Inter-American Centre of tax administrations, CIAT), le Forum sur l'administration fiscale africaine (African Tax Administration Forum, ATAF), le Groupe d'étude sur l'administration et la recherche fiscales en Asie (Study Group on Asian Tax Administration and Research, SGATAR) et le Centre de rencontres et d'études des dirigeants des administrations fiscales (CREDAF) peuvent constituer d'importants partenaires à cet égard.

Les participants qui sont membres de l'OCDE s'engagent à adhérer aux « Principes [de l'OCDE] pour l'engagement international auprès des pays en développement dans le domaine de la mobilisation des recettes ». Les pays partenaires resteront les premiers responsables de la coordination des différentes initiatives de renforcement des capacités. Le Pacte fiscal international (ITC), l'OCDE et son Groupe de travail sur la fiscalité et le développement ainsi que le Bureau du financement du développement des Nations unies (FfD) doivent être utilisés pour garantir la transparence des activités entreprises, dans lesquelles l'ITC jouera un rôle de coordination pour assurer le suivi et rendre compte de l'augmentation du soutien dans le cadre de cette Initiative.

Le secteur privé, notamment les fondations privées, sont invités à participer à l'Initiative afin d'améliorer encore davantage l'assistance dans le domaine de la mobilisation des ressources nationales.

2ème Engagement : **Accroître la Mobilisation des Recettes Nationales pour Stimuler le Développement**

En tant que pays partenaires participants, nous réaffirmons par la présente notre engagement en faveur du renforcement de la mobilisation des ressources nationales afin d'accroître les moyens de mise en œuvre destinés à atteindre les Objectifs de développement durable et le développement inclusif.

Comme décrit dans l'Accord de financement du développement, l'intensification de la mobilisation des ressources nationales exige une gouvernance et des institutions nationales fortes. Nous reconnaissons qu'une volonté politique est nécessaire pour faire avancer la modernisation des systèmes fiscaux. Nous comprenons également que le développement durable ne dépend pas seulement des recettes fiscales. Son succès exige une approche holistique, qui englobe la mobilisation et la gestion des budgets publics et des ressources privées, ainsi que le développement d'un secteur financier national inclusif, qui impliquent tous un soutien politique de haut niveau. Nous acceptons ces défis et la responsabilité d'utiliser efficacement les ressources

pour les services publics requis, permettant ainsi de réaliser les objectifs nationaux ambitieux que nous avons l'intention d'établir pour 2030. Nous, les pays partenaires, sommes désireux de saisir cette opportunité de coopération accrue.

Afin de démontrer notre engagement commun en faveur de la mobilisation des recettes nationales, tous les partenaires de l'Addis Tax Initiative conviennent des principes clés à cette fin, tel qu'indiqué dans l'annexe des Principes.

3ème Engagement : **Assurer la Cohérence des Politiques**

En plus des engagements visant à renforcer le financement et la mobilisation des recettes nationales, nous nous engageons tous à préserver la cohérence des politiques en faveur du développement.

Tous les participants devront s'assurer que les politiques fiscales nationales concernées reflètent l'objectif commun de seconder les améliorations en matière de mobilisation des ressources nationales dans les pays partenaires, ainsi que d'appliquer les principes de transparence, d'efficience, d'efficacité et d'équité.

L'accroissement de la mobilisation des ressources nationales ne dépend pas seulement des gouvernements. C'est pourquoi nous appelons également les multinationales à respecter l'esprit et la lettre des lois fiscales, tel que spécifié dans les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, chapitre XI sur la fiscalité. Nous appelons le Pacte mondial des Nations unies à inclure, de la même façon, un 11^{ème} principe fiscal.

Pour de plus amples informations, n'hésitez pas à contacter :
> secretariat@taxcompact.net
ou à consulter le site :
> www.addistaxinitiative.net

Annexe des Principes

Tous les partenaires de l'Addis Tax Initiative conviennent des principes clés suivants :

- 1 Nous affirmons que chaque pays est responsable au premier chef de son propre développement économique et social et que le rôle des politiques nationales, des stratégies de développement et des ressources nationales est fondamental.
- 2 Nous reconnaissons l'importance de toutes les sources de financement du développement, y compris l'Aide publique au développement (APD), dont l'importance demeure cruciale, notamment pour les pays en développement les plus pauvres qui ne disposent que d'une capacité limitée à mobiliser des ressources, ainsi que pour des secteurs clés comme l'éducation, la santé et autres secteurs sociaux où les besoins sont les plus importants.
- 3 Nous reconnaissons que les ressources nationales sont la composante du financement du développement dont la croissance a été la plus rapide cette dernière décennie et qu'une mobilisation accrue des ressources nationales revêt une importance cruciale afin de réaliser les objectifs de l'Agenda de développement pour l'après 2015.
- 4 Nous appliquerons une approche holistique à la mobilisation des recettes nationales, englobant à la fois la mobilisation et la gestion des ressources publiques, tout en respectant les politiques et stratégies nationales, en notant que le succès dépend aussi bien de l'accroissement des recettes intérieures que de l'acheminement de ces ressources vers des services publics efficaces permettant aux pays de réaliser les objectifs de l'Agenda de développement pour l'après-2015.
- 5 Une croissance rapide et une transformation économique structurelle étant essentielles pour accroître le revenu intérieur des pays en développement, les partenaires de la présente Initiative soutiendront les efforts de ces pays pour diversifier leur économie.
- 6 Nous adoptons les politiques et les pratiques favorisant des systèmes fiscaux justes, efficaces et transparents, et répartissons équitablement et efficacement les charges et avantages fiscaux. La morale du contribuable revêt une importance primordiale, ainsi que l'assurance de jouer un rôle essentiel à l'efficacité de la mobilisation des ressources nationales, de promouvoir une prestation de services efficace et équitable, ainsi qu'un traitement juste, cohérent et impartial des contribuables au niveau de l'application de la loi.
- 7 Nous convenons de moderniser les systèmes fiscaux et de fournir un soutien politique de haut niveau, ainsi qu'un engagement avéré en faveur d'une gouvernance et d'institutions nationales fortes, nécessaires au déblocage de nouvelles ressources nationales considérables pour le développement.
- 8 Nous convenons de renforcer la coopération pour lutter contre l'évasion fiscale, la corruption et les activités financières illicites, ainsi que pour promouvoir la bonne gouvernance financière, la transparence et la redevabilité.
- 9 Nous mesurerons les progrès réalisés en matière de mobilisation des recettes nationales, nous élaborerons et suivrons des indicateurs et des objectifs propres à chaque pays pour la collecte des revenus et d'autres aspects de la performance du système fiscal.
- 10 Nous encouragerons également un dialogue à grande échelle incluant le secteur privé, la société civile et d'autres intervenants, afin de mettre en place des coalitions pour réformer et garantir une meilleure appropriation, mise en œuvre et responsabilité.